

Collez ici une  
photo  
d'identité



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
ADMINISTRATEUR SUPERIEUR  
CHEF DU TERRITOIRE  
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

-----  
**SERVICE TERRITORIAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**Dossier de demande de l'allocation forfaitaire aux sportifs d'excellence ou en  
centre de formation**

**SPORTIF**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe : M  F  Nationalité \_\_\_\_\_

Adresse (hors-Territoire) \_\_\_\_\_

Tél fixe \_\_\_\_\_ Tél portable \_\_\_\_\_ mail \_\_\_\_\_

**FAMILLE**

Parents (sur le territoire de Wallis et Futuna) \_\_\_\_\_

Tél fixe \_\_\_\_\_ Tél portable \_\_\_\_\_ mail \_\_\_\_\_

**SCOLARITÉ**

Etudes suivies \_\_\_\_\_

Etablissement \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement \_\_\_\_\_

**FORMATION SPORTIVE**

Discipline sportive \_\_\_\_\_

Catégorie \_\_\_\_\_ Niveau de compétition : \_\_\_\_\_

Structure d'accueil ou d'entraînement (nom-adresse) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*J'ai bien pris note que l'aide s'effectuera en trois fractions égales : art II.2-6 et art II.2-13 du code territorial du sport  
Je m'engage à participer aux compétitions représentatives du Territoire : art II.2-7 et art II.2-14 du code territorial du sport.*

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature

Si vous êtes mineur(e), signature :  père  mère  tuteur ou représentant légal

## **Pièces justificatives à fournir obligatoirement**

- Photo d'identité
- Photocopie du passeport
- Justificatif de résidence sur le territoire du parent ou du tuteur légal du sportif (facture d'électricité -de 3 mois)
- Certificat de scolarité de l'année en cours ou équivalent
- Copie de la licence sportive de l'année en cours
- Attestation du centre de formation (pour la bourse centre de formation uniquement)
- Curriculum vitae sportif (pour la bourse excellence uniquement)
- Attestation du club précisant le niveau de compétition du sportif
- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'intéressé

## **Pour information : code territorial du sport - territoire des îles Wallis et Futuna**

### **Article II.2-6**

*Le paiement de l'aide s'effectue par tranches payables en trois fractions égales, au plus tard le 30 septembre, le 31 janvier et le 31 mai pour les étudiants métropolitains, au plus tard le 30 mars, le 30 juillet et le 30 novembre pour les étudiants du Pacifique, sous réserve que le bénéficiaire remplit toujours les conditions d'éligibilité prévues à l'article II.2-2.*

*Le bénéficiaire de l'aide aux sportifs d'excellence devra fournir, auprès du service territorial de la jeunesse et des sports, son bulletin de notes du 2ème trimestre ou du 1er semestre pour le versement de la dernière fraction (avant le 31 mai pour la Métropole et avant le 30 novembre pour le Pacifique).*

### **Article II.2-7**

*L'allocataire s'engage à participer aux compétitions internationales continentales océaniques, pour représenter le Territoire des îles Wallis et Futuna :*

- sur la convocation de la ligue pour les Championnats du Monde et les Océanias ;
- sur convocation du comité territorial olympique et sportif pour les mini-jeux et jeux du Pacifique.

### **Article II.2-13**

*Le paiement de l'aide s'effectue par tranches payables en trois fractions égales, au plus tard le 30 septembre, le 31 janvier et le 31 mai pour les élèves ou étudiants métropolitains, au plus tard le 30 mars, le 30 juillet et le 30 novembre pour les élèves ou étudiants du Pacifique, sous réserve que le bénéficiaire remplit toujours les conditions d'éligibilité prévues à l'article II.2-9.*

*Le bénéficiaire de cette allocation devra fournir, auprès du service territorial de la jeunesse et des sports, son bulletin de notes du 2ème trimestre ou du 1er semestre pour le versement de la dernière fraction (avant le 31 mai pour la Métropole et avant le 30 novembre pour le Pacifique).*

### **Article II.2-14**

*L'allocataire s'engage à participer aux compétitions internationales continentales océaniques, pour représenter le Territoire des îles Wallis et Futuna :*

- sur la convocation de la ligue pour les Championnats du Monde et les Océanias ;
- sur convocation du comité territorial olympique et sportif pour les mini-jeux et jeux du Pacifique.

**Attention tout dossier incomplet  
ne sera pas examiné par la commission locale  
d'attribution des aides forfaitaires aux sportifs**